

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 404 Jeudi 27 Aout 2020 – Distanciel

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX – DAG.

**Membres du BEX excusés :** Peggy DICKENS, Bernard DUROURE, Vincent LECRUBIER,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

<b>SUIVI</b>	
1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances	BEx Présentiel le 11 septembre de 15 h à 19 h,
2. Comptes bancaires	<p>Les comptes bancaires suivants ont été créés au Crédit Agricole de Brie Picardie :</p> <p><b>Les numéros des nouveaux comptes courants ouverts :</b>            FFCK - ADHESION LICENCES - Compte 97542320650            FFCK - CENTRALE ACHAT - Compte 97542320706            FFCK - ATLETES GOAL - Compte 97542320870            FFCK - CANOE GO - Compte 97542320951</p> <p>Pour rappel, cette ouverture fait suite aux décisions du BEX prises le 17 juin dernier, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ajout des personnes habilitées à faire fonctionner le compte,</li> <li>• La demande de clôture de l'accès utilisateur de l'ancienne Directrice Administrative et Financière,</li> <li>• L'ouverture potentielle d'autres comptes bancaires avec leurs libellés,</li> <li>• Les cartes bancaires à commander avec le nom et prénom des porteurs,</li> <li>• De donner quitus au Président pour les prochains actes de gestion relatifs avec les établissements bancaires.</li> </ul> <p>→ Validation de ces dispositifs bancaires par le BEX,</p>

### DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

<p>1. Situation relative à la COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations Ministérielles</li> </ul>	<p>Réunion d'information des Présidents des Fédération sur convocation de la Ministre des Sports, cet après-midi à 17 h (ce qui a entraîné le décalage de ce BEx).</p> <p>L'intervention de la Ministre a été orientée sur la volonté politique de la reprise sportive, avec des enjeux économiques et sociaux que l'on conçoit, conformément au discours du Premier Ministre.</p> <p>Au 26 aout, un classement de 14 départements rouges a été défini avec un pouvoir renforcé pour le Préfet et pourrait évoluer dans les jours à venir en fonction de la pandémie.</p> <p>La Ministre a rappelé le soutien économique pour les structures sportives avec prolongement jusqu'à fin 2020, pour le chômage partiel.</p> <p>Un Plan de relance « Sport » sera mis en place avec la création de 7 500 emplois dans le cadre du PSF, et une suppression des charges sociales pour les nouveaux contrats moins de 26 ans.</p> <p>Une instruction Covid sera établi par le Ministère pour le sport en raison d'une vraie poussée des personnes asymptomatiques.</p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFCK prend donc la décision de relancer toutes nos activités tout en respectant les protocoles des guides de reprise des activités soit dans les structures, soit dans les activités de compétition.</p> <p>Le Plan « Pagayer en Club » sera lancé en continuité du plan « Pagayer en France » qui a été une réussite.</p> <p>Les projets de reprise des activités de compétition, élaborés aux mois de mai et de juin, vont être mis en œuvre tout en restant attentifs aux prescriptions gouvernementales et aux décisions des Préfets et des Maires des Communes. Les licenciés devront se conformer au protocole défini dans le guide de la reprise des activités de compétition. Il est demandé à tous les responsables de clubs, les responsables d'organisation de faire appliquer ces règles, afin de permettre cette pratique de compétition dans le temps.</p>
<p>2. Situation relative à la COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation nationale</li> </ul>	<p>Toutes les disciplines se sont interrogées au regard de l'évolution de la pandémie. Toutes les disciplines ne sont pas dans les mêmes conditions.</p> <p>Dans les e embarcations individuelles, la pratique est plus sereine, mais les pratiques et les embarcations collectives nécessitent une vigilance toute particulière.</p> <p>Il est de la responsabilité de la fédération d'édicter des doctrines sanitaires adaptées et conformes au cadre fixé par le gouvernement et aux clubs et aux organisateurs de veiller à leur communication et leur application lors de la mise en œuvre de leurs activités.</p> <p>Il est prévu la diffusion du protocole de reprises des activités de compétition (en fonction des nouvelles règles), et une présentation en distanciel de celles-ci à tous les organisateurs en même temps que les Présidents de CNA. Des dates seront proposées dans les prochains jours.</p> <p>Avec la reprise des manifestations sportives sur l'ensemble du territoire à partir du 28 août, il est proposé de réactiver la Cellule Animation Sportive avec les missions suivantes :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement sur la mise en place des gestes barrières sur l'organisation des manifestations,</li> <li>- Mise à jour du Guide de recommandations et ses fiches,</li> <li>- Veille sur les dispositions prises par le gouvernement,</li> <li>- Suivi avec les Comités Régionaux des manifestations sportives.</li> </ul> <p>Des règles particulières ont été établies par le Ministère, pour les déplacements des athlètes français à l'étranger et pour l'accueil des athlètes étrangers, en France, en date du 25 août. Contacter le siège fédéral si nécessaire.</p>
<p>3. Situation relative à la COVID-19</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement du siège fédéral</li> </ul>	<p>Cette fin de période estivale s'accompagne de la reprise des activités sur le siège fédéral. Les obligations gouvernementales imposent à partir du 1<sup>er</sup> septembre, la mise en place de protocoles pour les salariés du siège fédéral. Il faut accroître la vigilance et imposer le port du masque obligatoire dans les bureaux collectifs et dans les couloirs, sachant que le Ministère du Travail n'a pas encore communiqué les règles d'application. En bureau individuel, pas de masque obligatoire.</p> <p>Il a été décidé de maintenir 2,5 jours de télétravail en moyenne par semaine en fonction des postes de chacun.</p>
<p>4. Commission Nationale Jeune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de recrutement d'un service civique,</li> <li>• Proposition de changement de nom de la Commission</li> </ul>	<p>La CNJ a défini deux actions pour la saison 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation Nationale "Ecoles de Pagaies" prévu pour le WE de l'Ascension, soit du Jeudi 13 au Dimanche 16 Mai 2021.</li> <li>- Action retour des JO 2021 (TVP)</li> </ul> <p>Afin d'aider à la mise en place de ce projet, il est proposé de recruter un service civique afin de soutenir la commission dans l'organisation de cet évènement et dans son projet de développement de la pratique chez les jeunes.</p> <p>À la suite des travaux de la CNJ, notamment sur l'identification du public cible (de très jeunes pagayeurs, pagaies blanche ou jaune), l'appellation CNJ ne semble pas la plus appropriée et très attractive.</p> <p>La CNJ, souhaite changer de nom et propose l'appellation suivante : Commission Nationale des Mini-Pag (C.N.M.P).</p> <p>→ Le BEx valide</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le recrutement d'un service civique sur l'animation jeune et le développement de la pratique jeunes</li> <li>2. Le changement de dénomination de la commission</li> </ol>
<p>3. Commission Kayak-polo</p> <p>Approbation du compte-rendu du 24 août 2020</p>	<p>Le président de la CNA KP, Frédéric ESCAFFRE, est très inquiet sur la bonne tenue de leurs championnats..</p> <p>La Commission demande un avis du Bex sur les trois propositions faites par la CNA.</p> <p>En effet, différents avis et constats sont exprimés autour de la situation liée à la Covid-19 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Difficultés de faire respecter les gestes barrière notamment à la jeune population,</li> <li>○ Retour d'expérience pas satisfaisant (ex : Tournoi amical en Hauts de France),</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nombre de joueurs important jusqu'à 450, 500 par compétition (4 terrains),</li> <li>○ Situations sportives différentes entre les clubs en fonction des contraintes municipales ou préfectorales.</li> <li>○ Incertitudes d'une organisation sur Thury Harcourt (cyanobactéries, ...), contraintes municipales,</li> <li>○ Pas de solution de secours en cas d'annulation d'une journée,</li> <li>○ Difficultés d'hébergement, camping sur site club interdit à Acigné, pas prévu à St Omer.</li> </ul> <p>- <u>Trois options se dégagent</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Annulation des championnats 2020,</li> <li>○ Maintien des championnats sous la forme d'un tournoi sur une journée (N1H /N1D/U15/U18), <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contrainte importante de reprogrammation pour les responsables de compétitions,</li> </ul> </li> <li>○ Maintien des championnats sous la forme actuelle (1/2 championnats avec Play Off les 17 et 18 Octobre).</li> </ul> <p>→ Le BEx souhaite que, au regard de sa demande initiale et des prescriptions gouvernementales, soit assuré l'attribution des titres de Champion de France (N1H, N1D, U18, U15) que ce soit sous la forme d'un Championnat en match aller ou sous la forme d'un tournoi (au choix de la Commission Nationale d'Activité).</p> <p>Pour les autres divisions (N2, N3 et N4), il est proposé de regarder comment établir des journées de confrontation soit au niveau interrégional, soit au niveau national, sans aller forcément à la continuité du championnat, en permettant le choix de chaque équipe de participer ou pas à ces rassemblements limités en nombre d'équipe. L'objectif est de réduire la taille des rassemblements sur un même lieu.</p>
<p>4. Maison du Canoë-Kayak</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emprunt relatif à l'achat du terrain</li> </ul>	<p>Notre Assemblée Générale a validé le projet de construction d'une Maison du Canoë Kayak et des Sports de Pagaie, futur siège social de la FFCK, sur le terrain situé route de Torcy, à Vaires-sur-Marne. Dans le cadre de ce projet, une promesse d'achat a été signée le 17 juin 2020 avec la Commune de Vaires-sur-Marne. Cette promesse de vente prévoit l'acquisition du terrain de 3000 m<sup>2</sup> pour un montant de 215 K€.</p> <p>Pour rappel, l'Assemblée générale de la FFCK a autorisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La contraction d'un emprunt pour l'achat du terrain le 7 avril 2018 ;</li> <li>- L'acquisition du terrain le 6 avril 2019.</li> </ul> <p>Le Bureau Exécutif a pu comparer les différentes offres de prêt des différentes banques démarchées avec des choix entre 15 et 20 ans. La décision finale est repoussée pour permettre une nouvelle négociation plus globale d'un prêt pour l'ensemble du projet, achat du terrain et construction, .</p> <p>Cette promesse prévoit la signature de l'acte authentique au plus tard le 31 mai 2021.</p>

	<p>® le BEx prend connaissance des propositions et invite les services à poursuivre leurs investigations.</p>
<p>5. Convention FFCK – FF TRIATHLON</p>	<p>La Fédération Française de Triathlon s’est rapprochée de la FFCK en 2019 afin d’évoquer des besoins spécifiques liés au développement du raid dont elle a pris la délégation. Le raid est « <i>une discipline sportive composée d’au moins 3 sports de nature enchaînés ou à minima, deux activités linéaires et un atelier en terrain naturel varié, le tout non motorisé, réalisés par équipe</i> ».</p> <p>Il est très fréquent qu’un raid comporte une épreuve de kayak, de canoë, de raft ou de packraft (mini gonflable 1 place). A ce titre, la FF Tri a recruté un CTN anciennement CTR de CK et a mis en place des formations pour ses cadres. Elle travaille sur le développement de compétitions, sur l’accès à la pratique pour ses licenciés, sur la labellisation de stations raid, etc...</p> <p>Nous avons collaboré pour concevoir cette convention qui permet de renforcer les services aux licenciés de nos fédérations respectives, en notant que les compétitions et les activités de raids sont également recherchées par un segment de nos licenciés et de nos pratiquants CK non licenciés.</p> <p>La convention vue et validée par les instances de la FF de Triathlon est présentée au BEX pour validation.</p> <p>® Validation de cette convention par le BEx,</p>
<p>6. Saisine de la commission de discipline</p>	<p>À la suite d’un problème survenu sur une structure, dans le cadre d’activités de location et de prestation d’encadrement, à la demande de la Municipalité et devant un certain nombre de manquements graves par rapport à la sécurité, le Bureau Exécutif s’interroge sur la saisine de la commission de discipline de première instance vis-à-vis de cette structure.</p> <p>Une mesure conservatoire a été prise pour stopper l’activité dans cette structure. Une enquête administrative est en cours par la Direction Départementale Jeunesse et Sport. Le BEx propose d’attendre le retour de cette enquête, pour affiner les responsabilités des uns et des autres, avant de saisir la Commission de Discipline.</p>

<p align="center"><b>ETUDES du BUREAU EXECUTIF</b></p>	
<p>1. Stratégie pour le SUP</p>	<p>Le tribunal arbitral du sport –TAS- a rendu sa décision concernant le litige qui opposait l’ICF, la fédération internationale de canoë et l’ISF, la fédération internationale de surf.</p> <p>Dans ce cadre, le TAS reconnaît la compétence des deux fédérations à développer ces activités et à organiser des championnats.</p> <p>Dans ces conditions et compte tenu de notre affiliation à l’ICF, notre fédération est fondée en droit pour développer cette activité dans le respect du code du sport qui a confié à la fédération française de surf la délégation pour cette discipline. Ce code du sport ne nous permet pas de délivrer des titres de champion de France ni de sélectionner des équipes de France.</p>

	<p>En revanche elle nous permet de développer l'activité, d'organiser des championnats et d'assurer la formation de nos pratiquants et de nos cadres.</p> <p>Nous sommes un acteur du développement de la discipline et la reconnaissance du Tribunal Arbitral du Sport comme une des deux Fédérations permet de conforter cette action. Il s'agit bien d'une activité sportive de pagaie et qui s'insère complètement dans les activités de nos structures.</p> <p>Toutefois, en respect du code du sport, il n'y aura pas de titre de champion de France (seulement un titre de champion national FFCK) et pas d'équipe de France nommée par la FFCK.</p> <p>Dans le nouveau système Pagaie Couleurs, nous avons mis en place des niveaux de Pagaies Couleurs de blanche, jaune, verte, bleue, rouge et noire, pour cette embarcation. Dans le nouveau diplôme de formation de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs eau calme, ce moniteur pourra encadrer ce type d'embarcation, parmi le panel des outils à disposition.</p>
<p>2. Projet Animation jeune</p>	<p>L'enjeu de l'animation nationale jeune est de proposer à nos jeunes licenciés un événement ludique, autour des valeurs de convivialité et de partage. Le principe du regroupement national à ce stade de la réflexion est de proposer une randonnée itinérante + jeux/défis (nautiques et terrestres) en relation avec les Pagaies Couleurs.</p> <p>Les publics concernés sont les jeunes U14, de poussins à benjamins (indépendamment de leur pagaie couleur) + les minimes hors circuit national disciplinaire (pagaie jaune, en cours de validation de la pagaie verte). Des équipes de clubs répondant aux contraintes de composition pourraient s'inscrire dans les délais de rigueur.</p> <p>Echéancier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réception des candidatures des territoires du 15/09 au 15/12/2020,</li> <li>• Inscriptions des équipes de clubs du 15/09 jusqu'au 21/02/2021,</li> <li>• Validation des équipes inscrites du 22/02 au 07/03/2021</li> <li>• Finalisation du format de l'action du 08/03 au 25/04/2021</li> <li>• Envoi des informations pratiques aux équipes participantes à partir du 26/04/2021.</li> </ul> <p>Le format et le protocole d'organisation seront éventuellement soumis aux aléas des conditions sanitaires qui pourraient être en vigueur au moment de l'événement.</p> <p>Capacité d'hébergement du Jeudi 13/05 soir au Dimanche 16/05 midi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour 30 équipes a minima, soit 180 personnes + staff,</li> <li>• 2 ou 3 sites d'hébergement en itinérant,</li> <li>• Matériel de couchage à la charge des équipes (duvet, toile de tente, ...) + liaison d'un site à l'autre assuré par les cadres de clubs.</li> <li>• Capacité de restauration,</li> <li>• Possibilité repas froid le midi et chaud le soir.</li> </ul> <p>Une demande d'une aide pour l'organisation de cette animation jeune est formulée auprès du Bureau Exécutif</p>

Cette aide en matériel de navigation et financière pourrait être en partie assurée dans le cadre du PSF.

® Accord du BEx pour un soutien fort du projet selon des modalités à convenir avec la commission et le futur organisateur.

### INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF

#### 1. Projet de Performance Fédéral

Depuis le 13 septembre 2017, le Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération Française de Canoë-Kayak est résolument tourné vers la très haute performance, notion qu'il convient de différencier de celle du sport de haut niveau. La phase de diagnostic a été particulièrement riche et la liberté de parole a été totale.

Le confinement a été opportunément utilisé pour engager la réflexion sur la période 2020-2021. La ligne directrice tracée par le DTN est la montée en puissance du système dans la continuité. Le staff olympique et paralympique a travaillé sur le sujet dans cette perspective.

Pour le PPF 2020-2024, il apparaît nécessaire de mieux prendre en compte les foyers de performance dans leur diversité et à tous les niveaux. Cette évolution répond à la fois au besoin de notre tissu sportif et à la tendance portée par Perf24. L'idée directrice est de reconnaître et valoriser toutes les structures qui participent au parcours de performance du sportif(ve) de haut niveau. Seront ainsi identifiés dans le PPF, les Pôles France, les pôles espoirs mais également les DRE, DRP, CLE, clubs et toute autre structure participant à ce projet de haute perf.

Cette nouvelle phase donnera lieu à une présentation en région par Olivier BAYLE, Vice-président et Rémy GASPARD, sur l'automne 2020, pour une présentation à l'ANS, en 2021.

#### 2. Etat des licences – affiliations et agréments

Au 30 juin, la baisse des Licenciés était de près de 30% par rapport à l'année 2019, en raison de l'impact Covid-19 soit une baisse totale de 11 808 licenciés. Le nombre de licence en juillet est de 8245 pour 2020, pour 8148 au mois de juillet 2019. En Aout, le total pour 2019 est de 7427 alors qu'en 2020, nous sommes à 11 579, soit une vraie belle progression.

Au 24 Aout, la baisse des Licence Canoë Plus était de 7,5%, celle des licences initiation (Licences Famille, Pagaie Couleurs et Passe Jeunes) de 40% et celle des licences Pagaies Blanche (découverte) de 34%. Baisse de 8669 licences Pagaies Blanches dont 6681 sur 4 régions métropolitaines, dont une grande partie s'explique par le manque d'activité entre avril et juin.

Enfin pour clore cette ce point d'étape, un état des adhésions :

Structures	2019	2020
Membres affiliés	693	682
Membres agréés	40	42



<p>3. Lancement d'un appel à candidature pour quatre missions de services civiques auprès des CRCK</p>	<p>La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de pagaie est agréée par l'Agence Nationale du Service Civique pour l'engagement de volontaires en mission de service civique. A travers cet agrément, les comités régionaux peuvent accueillir des volontaires. Dans les prochains mois, cinq missions de 6 mois chacune, pourront être proposées au sein des CRCK : 3 missions qui débiteront en 2020 et 2 qui débiteront en janvier 2021.</p> <p>Ces missions doivent répondre à une mission d'intérêt général et être en lien avec le projet Fédéral.</p> <p>Dans le cadre de nos projets environnementaux, sentiers nautiques, gardiens de rivières, ces services civiques pourraient ainsi contribuer au déploiement de nos projets.</p>
<p>4. Projets numériques</p>	<p>« CanoeGO » : le prestataire SUDOKEYS a enchainé plusieurs phases de retard. Le nouvel échéancier proposé nous conduit à une livraison en semaine 45 (semaine du 2 novembre).</p> <p>« Appli mobile » : Le cahier des charges a été diffusé début août pour un retour des candidatures de sociétés pour fin septembre. Le choix du prestataire est prévu fin octobre.</p> <p>« MonAssoFacile » : Le cahier des charges d'un développement d'une interface commune à l'ensemble des clubs de la FFCK a été transmis à Assoconnect, société qui développe « MonAssoFacile ». Retour d'une proposition chiffrée en septembre, puis décision sur les suites à donner.</p>

Fin du BEX à 20 h 40

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

